Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID: 026-212602510-20211209-37\_2021-DE

Affiché le 13/12/2021

## COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme) **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09 décembre 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :

- en exercice :

- qui ont pris part à la séance :

- votants

Date de convocation : 03/12/2021

11

11

08 09 (dont 1 pouvoir)

Date d'affichage:

03/12/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, , sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf décembre deux mil vingt un à 18 h 40.

Présents:

Mmes ARSAC Pascale - ASTIER Marielle - RENARD Brigitte

Mrs BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET Christophe -

**VERNERET Jacques** 

Absent excusé:

Mr ALINS Franck donne pouvoir à Mr CHARPENEL Aurélien

Absents non excusés :

Mme PERRIN Marie-Josèphe - Mr DI BENEDETTO Vincent

Secrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

## OBJET: TARIFS 2022 REDEVANCES EAU POTABLE (au 01/01/2022)

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 04 novembre 2020 qui fixait les tarifs des redevances eau à compter du 1er janvier 2021. Le Conseil Municipal avait décidé de facturer le coût du m3 d'eau à 1,09 €.

La redevance pour pollution domestique reversée à l'Agence de l'Eau est identique à 2022.

Le Maire rappelle que l'eau potable est l'une des principales richesses environnementales de la commune et qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau il faut que le M3 soit d'au moins 1 € le m3 hors taxe de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants. DECIDE pour 2022 D'AUGMENTER le tarif énuméré lors de la délibération du 04 novembre 2020, concernant uniquement le M3 d'eau :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
REDEVANCES EAU		
Terme fixe annuel EAU	65,00 €	65,00 €
Terme fixe annuel compteur eau potable 5 m3	105,00 €	105,00 €
Terme fixe annuel EAU par logement supplémentaire	55,00 €	55,00 €
M3 EAU	1,09 €	1,38 €
140	Arrondi de 1,0883	Arrondi de 1,3783
- M3 eau (pour la commune)	0,71 €	1,00 €
<ul> <li>Redevance préservation ressources (reversée à l'AE)</li> </ul>	0,0683 €	0,0683 €
- Redevance pour pollution domestique (reversée à l'AE)	0,31 €	0,31 €

Et ont les membres présents signé au registre AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

> Le Maire. Jean-Bernard CHARPENE